

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
En an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 10 MAI

Demain jeudi 11 mai, fête de l'Ascension, nos ateliers étant fermés, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

C'est la faute au 16 mai

Il est une chose que je ne pardonnerai jamais au 16 mai : c'est d'avoir fait accompagner M. Lockroy, dans ses tournées électorales à travers la campagne, par quatre énormes gendarmes, dont la haute stature a dû singulièrement borner l'horizon du candidat.

Si encore on l'avait laissé prendre contact avec ses électeurs ruraux ; mais non, vous savez bien que ces quatre gendarmes, le mousquet au poing, chargé ostensiblement, s'opposaient à toutes communications. Ça c'est de l'histoire, c'est le conférencier qui nous l'a dit lui-même, textuellement, comme j'ai l'heur de vous le raconter, et j'espère bien que vous n'allez pas nous dire que ce n'est pas vrai.

Ce système obstructionniste a empêché M. Lockroy de devenir un ami de l'agriculture dont on ne lui a pas permis d'apprécier les désirs et les besoins.

C'est à cette circonstance que nous devons de ne pas connaître l'opinion de l'ancien ministre de l'agriculture et du commerce sur cet important sujet, opinion que nous aurions été pourtant bien aises de connaître ; mais, que voulez-vous ? le 16 mai, les gendarmes !...

M. Lockroy qui, s'il n'est pas juif par nature, l'est au moins par destination, ayant toujours fait partie de gouvernements où dominait l'influence israélite, aurait pu se convaincre qu'un peuple n'est pas comme une coterie et ne vit pas seulement de la spéculation.

Il aurait compris qu'après un travail opiniâtre, dont les résultats sont encore rendus incertains par les éléments, le travailleur de la campagne a droit à la protection comme celui des villes ; il nous aurait déclaré de lui-même que si l'ouvrier a droit à un salaire qui lui assure de quoi acheter ce pain que lui prépare si péniblement son frère, le cultivateur, ce dernier a bien aussi le droit d'en manger à sa faim.

La population rurale, par le nombre, est encore le premier et le principal élément consommateur de nos produits manufacturés. Qu'elle gagne de quoi en acheter, et l'industrie s'en trouvera bien. S'il est bon que le pain ne soit pas cher, il est encore meilleur que l'argent soit plus commun pour le payer.

JEAN DASSY.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier. Le ministre du commerce a fait signer un projet de loi tendant à assurer le paiement à domicile des mandats postaux. L'augmentation de dépense sera couverte par l'accroissement du trafic.

Le vice-amiral Miot est nommé pour un an directeur du musée de la marine, en remplacement de l'amiral Paris, décédé.

Cette nomination est provisoire, le ministre de l'instruction publique examinant en ce moment la transformation du musée de la marine.

Le conseil a chargé de représenter le gouvernement à l'inauguration de la statue de M. Jules Grévy, à Dôle, le 18 juin prochain. M. Develle, le seul membre du gouvernement ayant fait partie des cabinets constitués sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Coussinet, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, est nommé directeur de l'intérieur au Sénégal.

Les ministres se réuniront ce soir à cinq heures en conseil de cabinet. Les chiffres définitifs du budget de 1894 seront arrêtés dans cette séance.

Il n'y aura pas de conseil jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mai

La Chambre vote le passage à la discussion des propositions de lois relatives aux bureaux de placement.

M. Yves Guyot accepte le passage à la discussion pour que le gouvernement s'explique sur l'article premier du projet de la Commission.

MM. de Mun et Burdeau annoncent qu'ils voteront le passage, parce que la question posée devant la Chambre méritait un sérieux examen ; mais ils ne cachent pas leur hostilité aux diverses propositions dont la Chambre est saisie.

M. de Mun veut confier le placement à des syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers ; M. Burdeau est partisan de la liberté qui susciterait la concurrence de bureaux municipaux et syndicaux contre les bureaux de placement actuels.

Le passage à la discussion des articles laisse la question libre. La solution qui semble devoir prévaloir est celle de la liberté du placement combiné avec la répression des abus reprochés aux bureaux de placement privés.

INFORMATIONS

LA DISSOLUTION

Une longue conférence a eu lieu entre le Président de la République et M. Dupuy.

Il en résulte que le gouvernement est tout disposé à accepter la dissolution de la Chambre et par conséquent le renvoi du budget de 1894 à la prochaine législature.

UNE CONSTITUANTE

M. Basly va déposer une proposition tendant à la réunion du Congrès pour y discuter la question de la nomination d'une Constituante.

L'ancien cabaretier apportera à l'appui de sa proposition les résultats d'un pétitionnement qui a été organisé dans le Var et les Bouches-du-Rhône et qui a réuni environ cent mille signatures.

LE MINISTÈRE DES COLONIES

Le Conseil a délibéré sur les projets d'organisation coloniale. Il est favorable à la création d'un ministère spécial des colonies, mais revendiqué pour le pouvoir exécutif le droit de

procéder à cette création, au moment venu, par voie de décret et non par projet de loi.

LE RENOUELEMENT PARTIEL

Le président de la commission de la Chambre qui s'occupe de la modification aux circonscriptions électorales va demander la mise à l'ordre du jour de ce projet pour la semaine prochaine.

Sur ce débat viendront se greffer les autres points concernant les élections, notamment celui du renouvellement partiel de la Chambre.

PROJET DE LOI

La commission sénatoriale relative à l'extension aux voyageurs et représentants de commerce du bénéfice de l'article 549 du Code de commerce applicable aux commis en cas de faillite de patrons, est favorable au projet de loi, sauf modifications.

LA MAGISTRATURE COLONIALE

Trois magistrats de Cochinchine qui, à la suite d'incidents particuliers, ont été l'objet d'une enquête, seront remplacés dans leur siège respectif.

LES PACAGES DE L'ÉTAT

En raison de la disette des fourrages, les cantons défensables des forêts domaniales seront exceptionnellement ouverts au parcours en 1893.

CANDIDATURE LÉGISLATIVE

M. Binder, conseiller municipal du quartier des Champs-Elysées, se déciderait à poser sa candidature aux élections législatives, dans le huitième arrondissement de Paris.

M. Binder, en 1889, n'a été battu que de quelques voix par Marius Martin.

M. BAUDIN POURSUIVI

Le Parquet a décidé de poursuivre M. Baudin. L'autorisation va être demandée à la Chambre.

Le délit relevé contre M. Baudin est celui d'outrage aux agents.

Ce délit est confirmé par des dépositions de deux agents, de deux officiers et d'un adjudant.

LA LOI MILITAIRE EN ALLEMAGNE

On télégraphie de Berlin que le nonce du Pape, sur les instances personnelles de l'Empereur, part pour Rome afin de demander l'intervention plus directe encore du Souverain Pontife auprès de certains membres du centre, au point de vue de la prochaine lutte électorale.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 mai 1893.

Les cotes bien meilleures arrivées de l'étranger et peut-être aussi l'apparition de la pluie dans notre région ont complètement modifié la physionomie du marché.

Le 3 0/0 s'est relevé à 92.92. Le 4 1/2 se tient à 105.90.

Favorisé par ces bonnes tendances, l'Italien ouvre en reprise, mais les ordres de vente arrêtent aussitôt sa marche et le retiennent à 92.75. L'Extérieure passe à 66 5/8, sur l'équilibre du budget, dit-on ; cependant les nouvelles les plus récentes accusent un déficit de 32 millions.

Très peu d'affaires en 3 0/0 Portugais à 22 7/3. Les Cortès ne rentrent que le 15 mai ; d'ici là on en est réduit aux conjectures sur les intentions du gouvernement.

La Banque de France se tient à 3,900. Le

Crédit Foncier monte de 961 à 963. Son dernier bilan justifierait des cours plus élevés.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 490. L'intérêt avantageux qu'il offre à ses déposants à long terme doit lui attirer une nombreuse clientèle. Le Crédit Lyonnais est ferme à 763.

La Société Générale à 470.50 est un cours d'achat avantageux.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France se traite à 390 ; l'obligation 4 0/0 fait 495 ; leurs coupons que l'on détache demain seront vite regagnés.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Équateur, s'inscrit à 400 fr.

Les Chemins Économiques cotent 420.

Ch. HEYMAN et Co.

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 10 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 15°
Ce matin, à 8 h.		+ 13°
Midi,	758 m/m	+ 19°
Hausse	» m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 6°

Charabia municipal

Nous avons posé avant-hier au *Courrier de Saumur* une question aussi précise que gênante. Voici ce que l'organe réflecteur des lumières municipales trouve à nous répondre :

Sous ce titre (*Cuisine électorale*), l'*Écho Saumurois* d'hier publie un article qui révèle chez son auteur ou une insigne mauvaise foi ou une complète ignorance de toutes les règles administratives.

Nous ne nous donnerons même pas la peine d'examiner si nous avons affaire à la mauvaise foi ou à l'ignorance.

Ce qu'on nous dit, ou plutôt ce que l'on insinue — car l'*Écho Saumurois* ne procède jamais que par insinuation, selon la méthode jésuitique — ne mérite pas les honneurs de la discussion ou de la réfutation.

Mais la pauvreté de ces attaques, la faiblesse des moyens employés par la presse cléricale pour combattre la République, méritent les honneurs de la reproduction.

Ce monument de ridicule et de puérilité provoquera chez nos lecteurs un moment de douce gaieté.

Au surplus, le *Courrier de Saumur* est un journal de doctrine et d'informations (!), et non un journal de potins et de racontars sans consistance. Il se refuse à entrer dans le système de polémiques vides et sans intérêt vers lequel on essaie en vain de l'attirer.

Cependant, toutes les fois que l'*Écho Saumurois* dira quelque chose de trop plat nous le reproduirons, c'est-à-dire que nous le traduirons, comme aujourd'hui, devant le bon sens public.

Ceux qui se contenteront de ces explications ne sont pas difficiles et les mieux prévenus seront forcés d'avouer que, pour une question précise, la réponse est bien mal tournée.

Passons maintenant le démeûtoir dans ce paquet de cheveux.

Une simple observation pour commencer. Le *Courrier* jetait tout récemment feu et flamme, parce que nous avons omis de signer un article de locale : nous pourrions lui adresser le même reproche ; mais, comme au fond cela nous est parfaitement indifférent, nous nous en garderons bien et conviendrons de plus que la seule preuve de goût qu'ait donné l'auteur, c'est de n'avoir point mis sa signature au bas de ce baragouin.

De même certains rapins s'abstiennent de signer leurs croutes.

En second lieu, le *Courrier*, qui depuis quelque temps était assez poli (on l'avait tout de suite remarqué), revient à ses chères coutumes. Allons, confrère, encore un petit effort et vous étiez habitué; voyons, persévérez, vous verrez que ce n'est pas difficile, quand on en a pris le pli.

Expliquez-nous donc comment, annoncer d'une façon catégorique des faits qui ne sont niés par personne, peut constituer une insinuation.

De deux choses l'une: ou nous nous sommes trompés, ou nous avons dit la vérité. Si nous avons dit la vérité, il n'y a ni insinuation ni mauvaise foi. Si nous nous sommes trompés, il est beaucoup plus simple de relever l'erreur. En ce qui concerne la réunion électorale à la Mairie, M. Peton peut nous réfuter par un simple communiqué. De même M. Aubelle peut user du droit de réponse, si nos informations sont inexactes.

Des arguments de ce genre seraient certainement plus goûtés que vos tirades inutiles et impolies.

Dites-donc que n'est point là ce qui vous remue si fort la bile, mais plutôt la question posée au sujet de la petite régatade du 16 avril, question qui vous embarrasse et que vous tournez fort maladroitement.

Voyez-vous aussi ce petit *Echo Saumurois* qui se permet de demander des comptes à ses édiles! Fi, l'indiscret!

Tenez, nous allons la poser autrement, cette question. Nous ne vous demandons plus de nous dire qui a payé les bocks et les cigares; nous vous mettons en demeure de nous dire si c'est aux frais des contribuables, oui ou non, qu'on a trinqué. Le moniteur officiel de la municipalité doit le savoir et son silence sur ce point serait un aveu.

Si c'est non, nous serons gentils et nous promettons d'en faire part à nos lecteurs.

Si c'est oui, nous vous prions de nous faire connaître les **régles administratives** (contribuables, saluez!) qui autorisent ces agapes électorales aux frais de la commune.

Puisque vous tenez la lumière, cher sous-produit des imprimés de la Mairie, ne la mettez pas sous le boisseau.

Soyez compatissant pour notre curiosité: dites-nous qui a régaté, nous vous le demandons sans détour et poliment; répondez de même... si vous pouvez. JEAN DASSY.

GALIMATIAS

On lit dans le numéro du 16 avril 1893, du *Courrier de Saumur*, journal de doctrine et d'informations:

« Ce qui déplaît surtout aux cléricaux en M. Lockroy, c'est qu'il appartient à la religion israélite. »

On lit dans le numéro du 3 mai suivant, du même journal:

« M. Lockroy, comme la majorité des Français, est né et est resté dans la religion catholique, apostolique et romaine. »

Voilà pour les informations.

Pour les doctrines, ceux qui veulent être édifiés n'ont qu'à feuilleter la collection de ce journal. Nous leur recommandons entre autres un article intitulé « PAQUES FLEURIES », signé Henri Sébille. L'auteur n'a pas changé; il n'y a que ses idées qui ne sont pas les mêmes.

A ceux qui désireraient des appréciations diverses sur le candidat du *Courrier*, nous recommandons un article qui parut la veille de la Pentecôte, lors des élections de 1869.

A signaler aussi un joli compte-rendu de la procession de Notre-Dame des Arbilliers à une époque où la République n'existait pas et où le *Courrier* ne travaillait pas pour « cet article ».

On y verra que si le *Courrier* parle souvent des cléricaux, c'est qu'il s'y connaît. J. D.

Une affaire à faire

Le *Courrier* ne s'est-il jamais occupé de fêtes publiques? On nous dit qu'il avait jadis la spécialité des feux d'artifice (ceci est une insinuation). Depuis, il a abandonné cette partie, ce qui ne l'empêche pas de jeter toujours la poudre aux yeux (ceci n'est pas une insinuation).

Il paraît qu'il lui serait même resté sur les bras un feu d'artifice destiné à la fête de l'empereur Napoléon III, et qui ne put être tiré pour cause de quatre septembre (nous revenons aux insinuations).

Les événements l'ont rendu d'un placement difficile, la pièce principale portant comme motif, en exergue, une inscription séditieuse aujourd'hui, mais chère au *Courrier* dans ce temps-là: VIVE L'EMPEREUR!

Si notre confrère le veut, nous allons le débarrasser de ce rossignol compromettant et nous faisons ici offre ferme à 50 centimes. Tans pis s'il est trop détérioré et si nous en sommes pour nos dix sous.

En cas d'acceptation, nous lui ferons même connaître l'usage auquel nous le destinons.

Seulement, avant de nous répondre, nous l'engageons à relire les fables de La Fontaine et à méditer particulièrement celle de l'*Ane et le petit chien*.

Quant au plat, il peut en parler sans plus se gêner que nous le ferons pour mettre les pieds dedans. J. D.

M^{re} MATHIEU A SAUMUR

M^{re} Mathieu est arrivé à Saumur hier soir à cinq heures, venant de Saint-Clément-des-Levés. Il a été reçu à la cure de Saint-Pierre par M. Baudriller, vicaire général, qui lui a présenté tout le clergé de la ville.

Aucun discours n'a été prononcé, mais M^{re}

Mathieu, qui a un esprit vif et plein d'à-propos joint une très grande facilité d'élocution, a adressé à tous un mot aimable et en rapport avec la position occupée par chacun.

Pressé par le temps, Monseigneur a dû monter immédiatement à la Retraite où il a donné la confirmation. Après la cérémonie, M^{re} la Supérieure lui a présenté les religieuses et les élèves de son pensionnat.

Monseigneur a terminé la journée par une visite au collège Saint-Louis. Les élèves, rangés dans la cour d'honneur, formaient une double haie sur l'espace qu'il devait parcourir.

Dès que Sa Grandeur apparut sur le seuil de l'établissement, un formidable cri de: « Vive Monseigneur! » fut poussé par tous les élèves. La musique de l'Institution a joué un allégo militaire pendant que M. le Supérieur présentait à Monseigneur les membres du conseil d'administration du collège. Nous avons remarqué: M. Bouvet-Ladubay, président; M. Sourdeau, M. de la Guillonnière, M. Berger, député, M. le comte de Dreux-Brézé, M. de Grandmaison, M. Duveau-Carret, M. Poisson, M. de Lacoste, M. Le Baron, M. Mortier, M. Eug. Lambert, M. Louis Mayaud.

M. le Supérieur a souhaité la bienvenue à Monseigneur en ces termes:

« Monseigneur,

« Je suis heureux de vous présenter votre famille de Saint-Louis, depuis longtemps impatiente de fêter à son tour le Pasteur, le Pontife et le Père qui nous est envoyé de Dieu. Les aînés de nos élèves ont réclamé, comme un privilège, la faveur d'aller contempler les splendeurs de votre sacre; et combien, ce jour-là, même parmi les plus jeunes, eussent voulu être des aînés! Aujourd'hui, tous, petits et grands, se pressent avec un pieux respect autour de vous.

« S'ils ne sont pas absolument parfaits, s'ils se ressentent un peu trop quelquefois de l'air vif qu'on respire sur les bords de notre beau fleuve, je crois pouvoir vous dire qu'ils ont bien cependant leurs qualités. La bonne volonté ne leur fait pas défaut; leurs âmes s'ouvrent volontiers aux sentiments élevés, et ce n'est pas en vain que l'on fait retentir à leurs oreilles les noms sacrés de la famille, de la religion et de la patrie. Je dois ajouter qu'ils aiment leur collège; ils l'ont montré au mois d'octobre dernier, alors que l'épée de Damoclès semblait suspendue sur cette maison; ils n'ont pas hésité, eux et leurs familles, et ils sont rentrés bravement, comme des hommes, et comme un seul homme!

« Je vous présente en second lieu, Monseigneur, un corps professoral plein de zèle et d'ardeur, et où plus d'un, fier d'avoir ce point de ressemblance avec Votre Grandeur, compte de nombreuses années de service dans la noble et laborieuse carrière de l'enseignement.

« Enfin, Monseigneur, j'ai l'honneur de vous

présenter MM. les membres du conseil d'administration de notre Société civile. Je ne crains pas de vous dire bien haut que vous trouverez en eux large intelligence et grand cœur, et le vrai sang de la vieille race française, généreuse autant que forte. Ils furent nos amis tout dévoués à l'heure du péril, et nous les saluons justement comme les sauveurs et les seconds fondateurs de cette maison. Ils se réjouissent comme moi d'être assurés déjà que grande et bonne sera la part de notre cher Saint-Louis dans vos pensées et dans votre sollicitude, que vous en suivrez les progrès avec l'attention vigilante d'un habile et fervent ami des lettres, et plus encore peut-être avec toute l'affection d'un cœur que nous savons si riche de bienveillance et de bonté. Ils sont heureux aussi de voir près de vous en ce moment, et votre digne vicaire général qui emporte leurs regrets et les nôtres, et nos vénérés collègues du clergé de Saumur, avec qui nous vivons dans une union et une harmonie qui n'ont pas encore été troublées depuis vingt ans, et notre éminent représentant dans les conseils de la nation, cet homme de talent, de devoir et de dévouement, qui voudra bien me permettre de m'acquitter d'une dette, et de lui payer ici en votre présence le tribut particulier de notre gratitude la plus vive et la plus sincère.

« Il m'est bien doux, Monseigneur, d'avoir à vous souhaiter la bienvenue au nom de ces Messieurs et de vous dire qu'ils vous invitent à élire votre domicile de Saumur à Saint-Louis. Ce ne sera pas sans doute le *parva domus magna quies* et vous pouvez craindre, non sans apparence de raison, que notre hospitalité ne soit quelque peu bruyante et même tapageuse; mais nous vous promettons d'être aussi sages que possible, et nous vous demandons en grâce de vouloir bien du moins nous accepter à l'essai. »

Monseigneur s'est montré très-touché de cette allocution à laquelle il a répondu avec infiniment d'esprit, assurant chacun de son entier dévouement et de toute sa sollicitude. A plusieurs reprises, son air enjoué qui ne dissimule pas une petite pointe de fine malice a soulevé des rires joyeux.

Il était sept heures. Monseigneur a invité chacun à venir dîner et là une nouvelle surprise l'attendait. Le réfectoire du collège avait été orné avec un goût exquis par MM. les Professeurs.

Au fond de la salle, les armes de Saumur, au milieu d'un faisceau de drapeaux tricolores, faisaient pendant aux armes du collège Saint-Louis, entourées elles-mêmes de drapeaux aux couleurs du blason. Les armes de Léon XIII avec les drapeaux pontificaux faisaient vis-à-vis à celles de M^{re} Mathieu, accompagnées d'étendards à ses couleurs; ailleurs, le blason de M^{re} Freppel, fondateur de

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

CHAPITRE XVI

COMMENT FURENT ENCORE UNE FOIS DÉJOUÉS LES PROJETS DE M. LE VICOMTE MÉTAFIOT DE CHABIROL.

Grâce aux excellents soins que lui prodigua son amie, la malade revint rapidement à la santé et, ainsi que la Maupiteux l'avait affirmé au vicomte de Chabirol, elle avait pu presque immédiatement reprendre ses travaux.

Il est vrai qu'au mal physique ne se joignait plus, comme autrefois, la souffrance morale, les économies des deux jeunes filles leur constituant un fonds de réserve dont le total était déjà fort respectable. Le surlendemain de l'accident qui avait failli lui coûter la vie, Solange était en état de retourner à son atelier, et désormais M^{lle} Eugénie Regnault ne la quittait plus, l'accompagnant chaque matin pour l'aller, chaque soir pour le retour.

L'excellente créature avait juré de veiller sur

les jours de M^{lle} de Cresne, et elle tenait avec la plus touchante sollicitude la promesse qu'elle s'était faite.

Solange songe à bien à aller trouver le préfet de police, à lui confier son passé, à lui exposer ses infortunes et ses craintes: mais, outre qu'il lui répugnait d'attirer sur elle l'attention d'un aussi haut personnage, elle se demandait si dès le début on ne la prendrait pas pour une aventurière, une intrigante, et il lui était si pénible, pour faire ses preuves, de parler de la fin tragique de son père.

M^{lle} Regnault, plus entreprenante que son amie et surtout plus pratique, se leva un beau matin de meilleure heure que de coutume et, sans avoir prévenu sa compagne, se dirigea vers les bureaux de la préfecture de police; mais, une fois parvenue dans le long corridor qui y conduisait elle fut effrayée par le nombre de personnes qui attendaient et qui, par droit de priorité dans la place, devaient être introduites avant elle.

Désespérée, mais non rebutée, elle remit à un autre jour sa visite, se disant que, peut-être, il valait mieux, avant tout, s'entendre avec un homme d'affaires.

Le quartier qui avoisine la préfecture de po-

lice ne manque pas de cabinets de consultations, on en trouve presque dans toutes les maisons. Mademoiselle Eugénie entra dans le premier qui lui fut indiqué.

Le monsieur auquel elle s'adressa, un homme jeune encore, mais qui, par sa tenue, son attitude, son langage, était parvenu à se donner l'air d'un homme d'un certain âge, l'écouta avec la plus scrupuleuse attention sans l'interrompre ni l'encourager par un mot.

Quand ce fut fait, le monsieur éternua, prit lentement une prise dans une énorme tabatière de bois de bouleau, se moucha avec toutes les précautions de propreté nécessitées par l'emploi du tabac, essuya les verres de ses lunettes, puis parla d'une façon tellement technique des articles 338, 420, 640, etc., du Code de justice que la pauvre enfant, n'y pouvant rien comprendre, déposa, à la hâte et toute épouvanée, le prix de la consultation, cinq francs, sur la table et s'enfuit au plus vite.

Elle revint l'oreille basse au logis et ne se vanta jamais de son équipée.

Cependant les froides journées d'hiver se passaient et les deux jeunes filles, n'entendant plus parler de Duprez, conçurent l'espoir qu'il

avait enfin renoncé à ses projets homicides.

Le monstre avait sans doute quitté Paris, sinon la France, afin de pouvoir jouir en paix de son infamie, disait Eugénie Regnault triomphante: nous n'enten-drons plus jamais parler de lui.

— Puisse Dieu vous exaucer, mon amie: je l'espère comme vous, et ce n'est pas moi, croyez-le bien, qui chercherai à avoir de ses nouvelles.

— C'est fort bien raisonné, chère Solange. Mais, votre fortune! Vous résignez-vous donc à la perdre définitivement?

— Me résigner! c'est cruel à dire, ma bonne Eugénie, mais que voulez-vous que je fasse? que voulez-vous que nous fassions? reprit-elle en tendant la main à sa compagne.

— Aussi, vous renoncez à la lutte?

— Il est si pénible de ne pouvoir poser le pied dans la rue sans être obligé de regarder de tous côtés, et de chercher à reconnaître dans la figure des personnes qui vous conduisent si elles ne sont pas venues dans le dessein de vous assassiner.

— Renoncez, Solange, puisque telle est votre volonté, moi, je n'abandonne pas sitôt la partie. Il y a une justice au ciel, il faut qu'elle

L'institution, ressortait sur les couleurs d'Alsace et le chiffre de son successeur sur celles de Lorraine. Les voûtes du réfectoire s'ornaient de guirlandes et des lustres; ici et là un massif et des corbeilles de fleurs: un ensemble parfait de bon goût et de fraîcheur, dans sa simplicité.

Pendant le repas, les élèves ont joué plusieurs morceaux fort goûtés de Sa Grandeur qui a tenu à remercier et à encourager les jeunes artistes et leur excellent maître M. Halbert.

Au dessert, M. de la Guillonnière a adressé à Sa Grandeur ces quelques paroles:

« Monseigneur,

Je demande à Votre Grandeur la permission de porter sa santé: je parle au nom du conseil d'administration qui pendant la vacance du siège épiscopal a fait, avec le concours de la ville tout entière, les plus persévérants efforts pour vous présenter une institution définitive, digne de son glorieux patron, digne de votre illustre prédécesseur et vous me permettez d'ajouter digne de vous.

Je le dis à dessein, d'abord, parce que votre réputation vous précédait longtemps avant votre arrivée; ensuite, parce que notre premier devoir est de nous ranger derrière celui qui, comme Evêque, représente au milieu de nous le Pape lui-même et dès lors l'Eglise dans toute son autorité et toute sa puissance. En agissant ainsi, nous sommes certains de servir aussi bien la Patrie que l'Eglise.

L'Alsace du voisinage de laquelle vous venez, Monseigneur, n'a pas cru pouvoir mieux prouver son attachement à la mère Patrie qu'en choisissant pour la représenter au Reichstag une grande majorité de prêtres. Elle sentait bien que dans le cœur d'un prêtre, l'amour de la Patrie ne peut manquer de se confondre avec l'amour et le salut des âmes.

Et c'était l'un de ces prêtres, le chanoine Wintères dont je m'honore d'être l'admirateur encore plus que l'ami, qui l'autre jour, dans une séance désormais mémorable, revendiquait au nom de l'Alsace si chère à notre cœur le droit de parler et de voter en toute liberté.

De même, Monseigneur, vous serez parmi nous le défenseur de toutes les nobles causes et nous serons toujours fiers de nous ranger derrière vous.

Ce collège est la pépinière des soldats de l'avenir. Placés sous le patronage de saint Louis, ceux-là n'oublieront jamais que sa devise fut: *Je suis le bon sergent de N. S. J.-C.*

Nous le sommes tous, Monseigneur, et vous êtes notre général en chef; vous pardonneriez à l'un des plus humbles de s'être fait près de vous l'interprète de tous.

Monseigneur a remercié M. de la Guillonnière « en qui il n'a pas été surpris de rencontrer les sentiments qui doivent battre au cœur de l'ami de l'illustre comte de Mun ». Il a exprimé se manifeste sur terre.

Ce genre de conversation se renouvelait fréquemment; Eugénie ne voulait pas admettre que le crime pût rester impuni.

D'une nature profondément honnête, elle se révoltait à la pensée que le voleur ne serait pas poursuivi et, vive comme elle l'était, elle cherchait tous les moyens de le faire arrêter.

Solange, d'un tempérament plus doux, d'un caractère rêveur, ressentait plutôt du mépris que de la colère contre l'homme qui, après avoir abusé du titre le plus sacré, celui d'ami, pour dépouiller ses chers parents, cherchait aujourd'hui à se défaire d'elle; mais elle n'avait pas, comme son amie, assez d'énergie pour se dire:

— Il a mérité le baigne, il faut qu'il y aille?

La chère enfant ne cherchait de consolation que dans le travail; aussi, chaque jour, M^{me} Clara Vincent se félicitait-elle de se l'être adjointe pour diriger son atelier et composer des dessins qui faisaient l'admiration de tous les connaisseurs.

(A suivre.)

mé sa reconnaissance au conseil d'administration et à tous les catholiques qui ont sauvé « l'œuvre admirable de son prédécesseur »; il a donné au corps professoral, avec des éloges mérités, des témoignages d'affectueuse sympathie, et, aux élèves, une faveur accueillie par des applaudissements frénétiques, un jour de congé.

Après quelques causeries familières, Monseigneur se retire, et prend le chemin de la Re traite qui dispute à Saint-Louis l'honneur d'offrir l'hospitalité au premier Pasteur.

M^{re} Mathieu a donné ce matin la confirmation dans l'église Saint-Pierre.

Avant la cérémonie, il a remis publiquement à M. Baudriller ses insignes de chanoine et de grand vicaire.

L'émotion était générale tant au cœur du Pasteur qui quitte son troupeau qu'au cœur des fidèles qui s'y étaient tant attachés. M. Baudriller a de suite assisté Monseigneur pendant la cérémonie.

Ce soir, Monseigneur recevra à la cure de Saint-Pierre les autorités civiles et militaires de 2 à 3 heures. Après cela il rendra les visites reçues et visitera les diverses œuvres de Saumur et les établissements de bienfaisance.

Tentative de déraillement

Une tentative de déraillement a eu lieu avant-hier sur la ligne d'Angers à Poitiers, au passage à niveau qui coupe le chemin d'exploitation de Douces à Beauregard. Deux grosses pierres avaient été calées sur les rails.

Il n'y a pas eu d'accident. Voici quelques détails qui nous parviennent au dernier moment sur cette tentative de déraillement:

Le mécanicien qui conduit le train 412, qui arrive à Doué à 11 heures 22, ayant cru ressentir au passage à niveau n° 169, situé dans la commune de Douces, entre Montreuil-Bellay et Doué, une forte secousse, reconnut à l'arrivée la trace d'un choc violent sur les chasse-pierres et avisa les autorités.

La gendarmerie se rendit immédiatement sur les lieux et découvrit une vingtaine de pierres, dont le poids variait entre 1 et 8 kilos, qui avaient été placées entre le rail et le contre-rail, dans l'intention bien évidente de faire dérailler le train.

Quelques-unes de ces pierres, éparpillées par le choc des chasse-pierres, avaient été projetées à plusieurs mètres.

Elles ont dû être placées entre huit heures et demie et onze heures du matin.

On ignore les auteurs de cette tentative criminelle: l'état de sécheresse du sol n'a permis de relever aucune trace; néanmoins, l'enquête se poursuit activement.

Le feu dans les bois

Il nous parvient de nouveaux détails sur l'incendie qui a éclaté, samedi, dans la forêt de Chinon. 800 hectares ont été dévorés par les flammes et les dégâts s'élèvent à 300,000 francs.

Nous avons signalé une reprise du fléau qui a dû augmenter encore les pertes.

Les prestations

Voici quelques détails sur le projet de loi relatif aux prestations que vient de voter la Chambre:

Aux termes du rapport, il s'agit de donner aux Conseils municipaux la faculté de substituer aux trois journées de prestation prévues par la loi de 1836, un nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, calculé de manière à fournir une somme équivalente.

Cette substitution pourra être partielle et porter sur la totalité de la prestation ou sur la prestation individuelle seulement.

Dans ce dernier cas, la prestation des animaux, bêtes de somme, charrettes, voitures, etc., s'effectuera d'après les lois actuellement en vigueur.

Dans aucun cas, les communes ne pourront racheter, au moyen de la transformation en centimes, cette dernière partie de la prestation, sans racheter en même temps la prestation individuelle.

Enfin, les redevables auront la faculté de se libérer de la prestation transformée ou non en centimes par des travaux effectués sur les chemins vicinaux.

Une râlée

Hier matin, à Nantes, la gendarmerie faisant une tournée du côté du boulevard de Doulon, dans un chantier servant de dépôt de foin, trouva trente-et-un vagabonds qui furent amenés au poste de police, puis conduits au Petit Parquet.

Après interrogatoire, douze d'entre eux ont été relâchés et les dix-neuf autres écroués à la maison d'arrêt.

Le voyage de M. Carnot

Le Président de la République a reçu samedi M. de Kerjégu, député du Finistère, et le maire de Quimper, qui l'ont invité à s'arrêter dans cette ville au cours de son prochain voyage en Bretagne.

M. Carnot a accepté cette invitation. Le *Petit Manceau* croit savoir que la municipalité n'a pas renoncé à l'idée d'aller à l'Elysée, pour solliciter de M. Carnot qu'il se décide à faire séjour au Mans.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 8 mai. — Emile-François-Joseph Prendant, rue du Pressoir Saint-Antoine.

Le 9. — Georges-Vincent-Célestin Simon, avenue de la gare de l'Etat.

DÉCÈS

Le 10 mai. — Antoinette Rosalba, veuve de Marc L'Henreux, sans profession, 77 ans, à l'Hospice.

CAUSERIE

CLÉRICAL

Qu'est-ce qu'un cléricale ?

Parions que la plupart des journaux, qui emploient ce cliché cinq ou six cent mille fois dans l'année, n'en connaissent même pas la signification exacte.

Cléricale signifie: qui est ami du clergé, qui aime les prêtres. Mais on peut être cléricale, aimer les prêtres — qui sont, sauf rare exception, gens instruits, aimables et bons, — sans être pour cela religieux. Il y a des indifférents, voire des libres-penseurs de bonne compagnie (peu, il est vrai), qui ne dédaignent pas d'entretenir un commerce amical avec des prêtres de leur connaissance. Ceux-là sont cléricaux, mais pas religieux. Il existe au contraire des misanthropes, très pénétrés de la foi, qui vont jusqu'à envelopper les ministres du culte dans la haine qu'ils ont vouée à l'humanité: ceux-là peuvent être religieux, mais ils ne sont pas cléricaux.

Par exemple, lorsque Henri Sébille écrivait dans le *Courrier de Saumur* des articles empreints du catholicisme le plus ardent, il n'était peut-être pas cléricale, mais il était religieux. Lorsque, plus tard, Desgenais écrivait des articles où il niait la divinité de Jésus-Christ, il était peut-être cléricale, mais il n'était pas religieux.

Peut-être aussi que, pour Henri Sébille, Jean Dassy n'aurait été qu'un abominable parpaillot, sentant le fagot, tandis que pour Desgenais c'est un jésuite en robe courte.

Vous voyez que tout n'est en somme qu'une affaire de relativité en ce bas-monde et qu'il faut se montrer tolérant. JEAN DASSY.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 7 h. 1/2. — Rideau: 8 h. »
Tournée ABEL, du Vaudeville

SAMEDI 13 Mai 1893

LA SOURIS

Comédie en 3 actes, de la Comédie-Française, par Edouard Pailleron.

M. ABEL jouera le rôle de *Max de Simiers*; M^{lle} JEANNE MAGNAN jouera le rôle de *Marthe*.

LA PETITE MARQUISE

Comédie en 3 actes, du Théâtre des Variétés, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

ORDRE: 1° La Petite Marquise; 2° La Souris.

Dernières Nouvelles

L'INTERPELLATION DE M. DE MAHY

M. de Mahy s'est rendu hier au ministère des affaires étrangères pour entretenir le ministre des deux questions qu'il se propose de lui adresser sur Madagascar et sur l'Égypte.

Une nouvelle entrevue a été fixée à vendredi.

A la demande de M. Develle, ces questions seraient ajournées après la publication d'un *Livre Jaune*.

L'ÉCHAUFOURÉE DE BORDEAUX

Dimanche, une altercation a eu lieu entre plusieurs jeunes gens et deux élèves de l'École de santé navale.

L'enquête a démontré que les élèves de l'École de santé étaient en cas de légitime défense.

Un jeune ouvrier blessé à la poitrine est mourant. L'épée a touché le poumon.

LES ÉVÉNEMENTS DU NICARAGUA

Le gouvernement des Etats-Unis, en présence de la gravité des événements du Nicaragua, a envoyé un navire de guerre pour protéger les intérêts américains.

LES INCENDIES DANS LES LANDES

La justice poursuit activement l'enquête relative aux incendies dans les forêts de pins.

Plusieurs individus soupçonnés et arrêtés ont comparu devant le juge d'instruction.

La gendarmerie a amené au fort du Hâ une femme qui aurait été vue mettant le feu à la forêt.

LA PRESSE ALLEMANDE ET LA DISSOLUTION

La *Gazette libérale*, commentant l'allocation de l'Empereur, rappelle la parade dans laquelle Guillaume II déclara que, si le Reichstag n'avait pas le patriotisme de voter l'augmentation des forces militaires, il se contenterait d'une armée moins nombreuse, mais bien disciplinée, préférable à des bandes sans ordre.

L'allocation d'aujourd'hui, n'étant pas contresignée par le chancelier, est, simplement, comme la précédente, l'expression des idées personnelles du souverain.

La liberté restreinte de la presse en Allemagne ne permet pas de critiquer publiquement les appréciations de l'Empereur sur le Reichstag. On peut seulement se borner à constater que, pendant la discussion de la loi militaire, aucune parole de nature à blesser les gens bien élevés ne fut prononcée.

Au surplus, de pareilles critiques à l'égard de la représentation nationale à la suite de parades, n'ont été faites que sous le règne de Frédéric-Guillaume IV.

La *Correspondance libérale* dit que l'allusion faite à des moyens que l'Empereur emploierait si la loi militaire est rejetée par le nouveau Reichstag, donnera lieu à de regrettables équivoques, surtout en présence de la campagne menée par quelques journaux officiels contre le suffrage universel; ce qui pourrait du reste produire un effet contraire à celui attendu.

— Ayez pitié d'un pauvre malheureux qui n'a pas mangé depuis deux jours et pas bu depuis trois; la charité, s'il vous plaît!

— Pourquoi ne travaillez-vous pas ?

— Hélas ! cela ne sert à rien; j'ai essayé une fois déjà et cela m'a donné encore plus faim.



ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX
NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES
FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.
Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE ELUÈRE

Par jugement du 9 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Eluère Louis, entrepreneur et négociant à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour. M. Chapin a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE LEVET

Par jugement en date du 9 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite Pierre Levet, marchand de rotineries à Saint-Clément-des-Léves.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

MAISON, CLOS DE VIGNE ET MOULIN
DE HUNAUDIÈRES
Commune de Saint-Cyr-en-Bourg
Belle exposition - Facilités de paiement
S'adresser à M. Remy CATEAU, à Saint-Cyr, et à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON AVEC JARDIN
Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.
S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne;
La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite
Plusieurs LOGEMENTS
Et petits Jardins
Situés impasse du Chardonnet.
S'adresser à M. CHAMBOURDON.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne
Pitchpin
Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc
Hêtre, Frêne et Ormeau
Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR
13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

PRINTEMPS & ETE MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus
Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.
Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE B. HAFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER



Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRÉ,